

ceux qui voudraient poursuivre plus loin des études du genre de celle que nous terminons aujourd'hui, nous citons le texte de la loi qui concerne le pilotage :

" L'administration de pilotage de la circonscription de Québec ne délivrera aucune nouvelle commission de pilote à qui que ce soit tant que le nombre des pilotes de cette circonscription ne sera pas réduit à moins de cent vingt-cinq, lequel nombre ne sera jamais dépassé après cette réduction ; mais cette administration pourra accorder une commission à tout aspirant admis à passer brevet avec la corporation des pilotes pour le havre de Québec et au-dessous, avant le septième jour de mai mil huit cent quatre-vingt-deux, et qui, lorsqu'il aura, par un service ininterrompu, fait l'apprentissage complet prescrit par les règlements de la dite corporation des pilotes, sera trouvé capable d'exercer comme pilote ; et la dite administration de pilotage pourra prescrire le nombre d'aspirants qui pourront passer brevet d'apprentissage avec la corporation des pilotes pour le havre de Québec et au-dessous, en tenant compte des besoins du service ; et cette corporation devra, chaque année, faire rapport du nombre des aspirants pilotes à l'administration de pilotage." (45 *Vict.*, ch. 32, art. 8 ; *S. R. C.*, ch. 80, s. 24).

CERCLE DES NOTAIRES DE MONTRÉAL

Le cercle des notaires de Montréal a procédé à ses élections annuelles, sous la présidence de M. le notaire A.-C. Bissonnette. Voici les officiers pour l'année courante : Président, M. H. Schetagne, conseiller de ville à Lachine ; 1er vice-président, M. Amédée Bouchard, de Montréal ; 2ème vice-président, M. Philibert Baudouin, de Montréal ; secrétaire, M. W.-J. Proulx, de Montréal ; assistant-secrétaire, M. Joseph Boileau, de Montréal ; trésorier, M. Oscar Desautels, de Montréal.

Comité de régie : MM. J.-H. Olivier, A.-C.-A. Bissonnette, Godfroy Boileau, C.-M. Domingue, Jos. Lamarche, J.-A.-H. Hébert et Edmund Desaulniers.
